

Avis

DAO relatif à la fourniture d'un Bulldozer

ADDITIF 01

Les dispositions suivantes sont modifiées comme suit :

- 1- L'intitulé du DAO, qui était « n° 02-CIMAC-RN-2021 », est devenu « DAO n° 02-RN-2021 »,
- 2- La disposition du IC 11.1(k) : « Outre les documents exigés à la clause 11.1 de IC 2, le candidat inclura dans son offre les documents ci-après : « les documents attestant que le fournisseur a une représentation à Nouakchott depuis trois ans et aussi de deux pays de nos pays voisins », est modifiée comme suit : « le soumissionnaire doit fournir un document attestant la représentation du fabricant à Nouakchott »,
- 3- Date limite de dépôts des offres et d'ouverture des plis prévues initialement le 10/06/2021 sont reportées au jeudi 17/06/2021 à 12 heures : 00 GMT.

Nouakchott le 02/06/2021
Présidente de la Région de Nouakchott

Mme. Fatimetou Abdél Malick

